

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026



Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 13/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le lundi 20 avril à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents : M. DELACOUR, adjoint,
P. DERLY – M. LOPEZ – T. NEYT – JC. GEFFROY – J. CARBONEIL – C. BLANCHE
Formant la totalité des membres en exercice.

Absents : I. NICOLAY (Pouvoir à M. DELACOUR) – M. POIDEVIN (Pouvoir à J. CARBONEIL) – L. DE SAINT GUILHEM

Christine BLANCHE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 :

Considérant que le compte de gestion 2025, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2025 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025.

Sous la présidence de Marc DELCOUR, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif communal 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	234 836,61 €
Recettes	324 324,35 €
Excédent de clôture :	89 487,74 €
Excédent reporté 2024 :	375 887,77 €
Excédent total :	465 375,51 €

Investissement

Dépenses	88 366,77 €
Recettes	55 885,91 €
Déficit de clôture :	32 480,86 €
Excédent 2024 :	31 185,27 €
Déficit total :	1 295,59 €

Excédent total cumulé : 464 079,92 €

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2025.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2026, à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 842 318 €

- section de fonctionnement : 762 313 €
- section d'investissement : 80 005 €

Investissements 2026 :

- Extincteurs : 1000 €
- Mobilier (chaises, tables, radiateurs) salle des fêtes : 8 500 €
- Muret citerne à incendie : 2 500 €
- Caniveaux place du claquet : 650 €
- Tondeuse : 1 500 €
- Chainage chœur église : 9 500 €
- Réfection chemin des ruelles : 38 250 €
- Jeux extérieurs : 10 000 €
- Epaneur : 1 500 €
- Panneaux affichage cimetièrre : 1 500 €

M. le Maire propose une réflexion sur d'autres investissements avec enveloppe financière à définir (cabine médicale, agrandissement salle des fêtes, ravalement Mairie et accès PMR)

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat 2025 à la section de fonctionnement du budget primitif 2026 pour un montant de 451 429,92 € et le déficit à la section d'investissement pour un montant de 1 295,59 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2026. Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux.

NOMINATION D'UN REFERENT BOIS-FORET :

Les collectivités forestières de Normandie (URCOFOR) demande de nommer un référent bois forêt et un suppléant.

Le Conseil Municipal nomme M. Pascal DERLY, titulaire et Marie LOPEZ, suppléante.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE BOISEE APPARTENANT A LA COMMUNE :

M. le Maire informe qu'il a reçu une proposition d'achat de la parcelle boisée à la remise, cadastrée, section B n°28 d'une contenance de 2 623 m² pour un montant de 2 500 € par M. Sébastien CAILLAUD.

M. le Maire rappelle qu'un bornage a été réalisé par M. CAILLAUD du chemin rural n°2 du Boisdennemets à Authevernes actant qu'une partie du chemin passe sur sa propriété. M. le Maire propose de négocier avec M.Caillaud un échange avec la partie du chemin empiétant sur sa propriété avec un équivalent de surface avec la parcelle boisée. Proposition acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Il sera proposé au prochain conseil municipal la nomination d'un élu au CCAS.

-SYGOM : M. le Maire informe qu'un broyeur de végétaux peut être mis à la disposition des habitants. Il conviendra de définir une date.

- Bistrot FMR : M.NEYT informe qu'il viendra à Authevernes le 21 mai prochain sur le parking de la salle des fêtes. M. le Maire propose de définir une redevance d'occupation du domaine public à 5 €. Proposition acceptée.

La séance a été levée à 22H30.